



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Plaquiste-plâtrier

Niveau V

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	1/38

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel.....	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel	5
Liste des activités.....	6
Vue synoptique de l'emploi-type	8
Vue synoptique du certificat complémentaire de spécialisation (CCS)	8
Fiche emploi type.....	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....	17
Fiche compétences transversales de l'emploi	25
Certificat complémentaire de spécialisation (CCS).....	27
Fiche activité type du CCS.....	29
Fiches compétences professionnelles du CCS	31
Glossaire du REAC	35

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	3/38

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

La révision du titre professionnel « Plaquiste » conserve une configuration en deux activités types dont les libellés ont évolué pour intégrer la notion d'habitation. Afin de l'adapter aux évolutions liées à la réglementation thermique, le nombre et le libellé des compétences sont revus. Il est adossé à cet emploi un Certificat Complémentaire de Spécialisation se rapportant à l'activité le plâtre traditionnel. Par conséquent, l'intitulé du titre de Plaquiste devient Plaquiste-Plâtrier.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

La veille sectorielle concernant l'environnement de l'emploi et les enquêtes a été effectuée sur un panel de **101 entreprises** ayant pour activité et code NAF 4331Z Travaux de plâtrerie et issues des 22200 entreprises liées aux métiers du plâtre et de l'isolation (Code NAF 4331Z) et répertoriés sur le territoire national.

Ces chiffres incluent de façon indifférenciée les entreprises travaillant uniquement le plâtre sec, celles travaillant uniquement le plâtre traditionnel et celles travaillant sur les deux variantes. Ces entreprises sont réparties en 5 catégories en fonction du nombre de salariés.

- 12961 entreprises d'un seul salarié
- 7192 entreprises de 1 à 5 salariés
- 1129 entreprises de 6 à 9 salariés
- 667 entreprises de 10 à 19 salariés
- 268 entreprises de plus de 20 salariés

Les marchés pour les entreprises des métiers du Plâtre et de l'Isolation de moins de 20 salariés sont répartis en 3 grandes catégories :

- Les maisons individuelles représentent 48 % du marché total
- Les logements collectifs représentent 15 % du marché total
- Les bâtiments non résidentiels, les ERP représentent 37 % du marché total

Ces chiffres, corroborés par les résultats des retours d'enquêtes, démontrent que ces structures réalisent les deux tiers de leurs activités sur le marché du logement individuel et collectif. Les résultats des enquêtes effectuées auprès de 52 entreprises réalisant exclusivement des travaux de plâtre sec montrent que les tenants de l'emploi, titulaires d'un diplôme de niveau V, présents dans ces petites structures, interviennent essentiellement dans les bâtiments d'habitation (individuels et collectifs).

L'étude du secteur confirme que les interventions pour des travaux de plâtre sec dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) requièrent de la part des exécutants une plus grande maîtrise technique souvent attestée par plusieurs années d'expérience. Ces marchés demandent des compétences différentes de celles détenues par un entrant dans l'emploi avec une certification de niveau V. Ces chantiers proposent un degré de technicité supérieur à ceux qui concernent la construction de logements, car les cahiers de charges sont plus complexes. Ces marchés sont généralement attribués à des entreprises, de plus grosse taille, en capacité de répondre à des appels d'offres qui demandent une plus grande expertise professionnelle.

Concernant les travaux soumis à la réglementation thermique, les entretiens effectués auprès d'artisans, de chefs d'entreprises, de certains représentants de branches professionnels confirment la nécessité de développer les compétences de mise en œuvre de produits liés à l'étanchéité à l'air et à l'isolation thermique. De fait, les dirigeants d'entreprises estiment primordial de former et faire monter en compétences l'ensemble du personnel concerné par ces évolutions.

Sur 101 entreprises enquêtées (plâtre sec et plâtre traditionnel), 64 déclarent poser régulièrement des systèmes constructifs d'étanchéité à l'air et 90 déclarent mettre en œuvre régulièrement différents types de matériaux isolants.

Concernant les contrôles relatifs à la qualité de mise en œuvre des matériaux liés à la performance énergétique des bâtiments, 92 entreprises enquêtées déclarent ne pas avoir investi dans du matériel de contrôle (machine de test, porte soufflante).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	5/38

Ce constat est essentiellement dû au fait que 55 % des travaux de plâtre sec sont actuellement réalisés dans le cadre de la rénovation de bâtiments existants, domaine non assujéti à la réglementation thermique 2012. En conséquence, les entreprises ne se sont pas complètement investies dans la démarche qualité permettant de répondre aux exigences de cette réglementation. Pour autant, 99 % des entreprises enquêtées se sont engagées dans une démarche de labellisation afin d'attester de leur professionnalisme en matière de performance énergétique des bâtiments.

Pour ce faire, elles s'emploient à faire monter en compétences l'ensemble de leurs salariés sur les travaux de mise en œuvre de systèmes constructifs d'étanchéité à l'air et d'isolation thermique, compétences techniques que 77 % des répondants aux enquêtes déclarent incontournables et indissociables.

Les études réalisées auprès des entreprises « plaquiste » et « plâtrier » révèlent également :

- une demande de qualification complémentaire chez les plaquistes concernant le plâtre traditionnel. Actuellement, le plâtre traditionnel ne représente que 2 % du volume de travail des entreprises « plaquiste », mais la tendance indique qu'il s'oriente vers une forte augmentation dans un avenir proche ;
- que le plâtrier employé au sein d'une entreprise « plâtre traditionnel » réalise uniquement 20 % de son activité dans ce domaine et 80 % de son activité pour le plâtre sec et l'isolation.

L'ensemble de ces éléments permet de dire que le cœur de l'emploi type de l'ouvrier spécialisé en travaux intérieurs de plâtrerie est celui de Plaquiste, avec une forte prédominance de mise en œuvre de plâtre sec. Pour répondre à l'ensemble du spectre de compétences pouvant être demandées à un ouvrier intervenant sur des chantiers de plâtrerie pour la construction de logements, il est donc proposé d'ajouter au titre professionnel Plaquiste, une activité complémentaire de spécialisation (CCS) relative aux compétences de mise en œuvre courante de plâtre traditionnel.

En conclusion, vis-à-vis de la version antérieure de la spécialité du titre professionnel de Plaquiste, l'intitulé du titre devient Plaquiste Plâtrier, les activités sont conservées avec toutefois la modification de certains intitulés au regard des compléments apportés sur-le-champ de l'étanchéité à l'air et isolation. Il est également ajouté « d'habitation » aux intitulés des activités types de l'emploi pour préciser le type de bâtiments dans lesquels interviennent principalement les tenants de l'emploi.

Le nombre et le libellé des compétences sont également revus suite à la restructuration du titre pour prendre en compte les nouveaux savoirs et savoir-faire associés à ces compétences

Liste des activités

Ancien TP : Plaquiste

Activités :

- Réaliser à l'intérieur de bâtiments l'étanchéité à l'air et la pose de différents systèmes d'isolation thermique et acoustique pour une finition en plâtre sec
- Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments en matériaux secs à base de plâtre

Nouveau TP : Plaquiste-plâtrier

Activités :

- Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre
- Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

CCS :

- Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	6/38

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre	1	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre
		2	Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre
2	Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique	3	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique
		4	Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique

Vue synoptique du certificat complémentaire de spécialisation (CCS)

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel	1	Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds
		2	Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	8/38

FICHE EMPLOI TYPE

Plaquiste-plâtrier

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le plaquiste-plâtrier de niveau V intervient essentiellement dans tout bâtiment individuel et collectif d'habitation pour réaliser l'aménagement intérieur de locaux neufs et anciens, à partir d'éléments préfabriqués en matériaux secs à base de plâtre et de différents matériaux destinés à l'étanchéité à l'air, à l'isolation thermique et acoustique.

En fonction de la nature du chantier sur lequel il intervient, le plaquiste plâtrier peut également travailler de manière ponctuelle le plâtre traditionnel.

À partir de dossiers techniques, de plans de pose ou de consignes verbales, il construit des plafonds, des doublages, des cloisons et met en place ponctuellement des systèmes constructifs pour assurer l'étanchéité à l'air, l'isolation thermique et acoustique d'un bâtiment.

Pour ce faire, il effectue des tracés, des implantations et réalise des ossatures métalliques sur lesquelles il fixe des plaques de plâtre. Il pose par collage certains éléments (plaques de plâtre, complexe isolant).

En complément à ces travaux, le plaquiste-plâtrier réalise la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique qui peuvent contribuer à améliorer l'étanchéité à l'air des bâtiments.

Enfin, il assure les travaux de finition en réalisant le jointoiment et les enduits.

Le plaquiste-plâtrier peut également travailler de manière ponctuelle le plâtre traditionnel en réalisant selon les cas :

- le briquetage et l'enduisage au plâtre traditionnel de cloisons ;
- l'enduisage au plâtre traditionnel de cloisons ou supports existants ;
- la construction de supports horizontaux permettant l'enduisage au plâtre traditionnel ;
- l'enduisage au plâtre traditionnel de plafonds ;
- l'enduisage mécanique au plâtre d'un support intérieur.

Le plaquiste-plâtrier intervient sur des chantiers de constructions neuves, ou en réhabilitation. Après avoir reçu les consignes de son responsable, il organise son poste de travail, il établit l'ordre d'exécution et les modes opératoires des ouvrages à réaliser. De par la connaissance qu'il a des normes de conformité des supports de réception, il est en capacité de contrôler ces derniers avant d'intervenir et alerter son responsable en cas de non-conformité. Tout au long de son intervention, il contrôle son travail et rend compte à son responsable du déroulement du chantier.

En plus de son responsable, ses principaux interlocuteurs sont le client et le maître d'œuvre.

Pour toutes ses missions, le plaquiste-plâtrier est amené à un travail d'équipe. Il est en capacité de coordonner sa propre activité avec celles des autres corps de métiers présents sur le chantier en simultané ou de manière décalée dans leurs interventions. Il intervient dans les locaux clos et couverts, parfois sur des échafaudages intérieurs roulants et/ou fixes. Il est en possession des habilitations lui permettant ce travail en hauteur. Sur le chantier, il manipule des charges lourdes et encombrantes et utilise du matériel électroportatif. Il doit porter des équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise, respecter les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective. Il peut être amené à intervenir sur des chantiers en rénovation pouvant présenter des risques dus à la présence d'amiante. Il doit être en capacité d'avertir son responsable en cas de suspicion de présence d'amiante dans les matériaux sur lesquels il intervient. Il a connaissance des principes du développement durable et est en capacité de réaliser le tri sélectif des déchets générés par son activité.

Selon la structure de l'entreprise, les déplacements sont locaux pour les petites entreprises et régionaux voir nationaux pour les plus grosses. Pour les petites entreprises, les changements de chantiers peuvent être fréquents. Les horaires de travail sont relativement réguliers.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	9/38

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
Les entreprises de pose de plaques de plâtre
Les entreprises d'agencement de bâtiment
Les agences d'intérim

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
Plaquiste
Plâtrier
Agenceur de magasins, de bureaux

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Réglementation d'activités :

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

— Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre

Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre

Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre

2. Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique

Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	10/38

Liste des activités types d'extension de spécialisation de l'emploi (le cas échéant)

3 - Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel
Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds
Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

Fiche(s) Rome de rattachement

F1604 Montage d'agencements

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	11/38

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 1

Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de travaux d'aménagement intérieur de bâtiment d'habitation neuf ou à rénover, le professionnel réalise selon le type de chantier :

la construction de différents systèmes constructifs horizontaux (plafonds) et verticaux (cloisons de distribution et de doublage) en matériaux secs à base de plâtre.

À partir des consignes et documents transmis par son responsable, il organise son poste de travail. Avant son intervention, il vérifie la conformité des supports de réception et des éléments préalablement posés (fermettes, menuiseries extérieures). Il consulte les plans relatifs aux ouvrages à réaliser.

En toute autonomie il effectue l'implantation, le tracé des futurs ouvrages. Il met en œuvre par assemblage fixé mécaniquement différents systèmes d'ossatures métalliques pour plafonds, cloisons de distribution et de doublage. Il fixe par vissage différents types de plaques en matériaux secs à base de plâtre. Il fixe, par collage direct ou par assemblage collé, différents systèmes de doublage et cloisons de distribution. Il contrôle son travail de pose de systèmes constructifs horizontaux et verticaux en matériaux secs à base de plâtre. Il réalise les travaux de jointoiement et de finition des ouvrages. Il trie et évacue les déchets générés à son activité. Il est responsable de la propreté de son chantier.

Lors de ces opérations, le professionnel porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective en application du PPSP le cas échéant, sinon du plan de prévention.

Il travaille en collaboration avec les autres corps de métiers pour assurer une qualité globale des travaux.

Cette activité s'effectue dans des locaux clos et couverts, après l'intervention du maçon, du charpentier, du couvreur et du poseur de menuiseries extérieures. Avant le début des travaux, les consignes sont transmises verbalement par le chef d'équipe notamment dans le cas de mises en œuvre particulières ou compliquées. Le calcul des approvisionnements pour le chantier est, en général, effectué par l'encadrement. À partir des objectifs de production qui lui sont donnés, le professionnel organise lui-même son activité et évalue la quantité de matériaux nécessaire pour l'ouvrage qu'il réalise. Il intègre les préconisations des fabricants, les normes de mise en œuvre et les modes opératoires afin de respecter les critères de performance et assurer la recevabilité des ouvrages qu'il réalise.

Il coordonne son activité avec les autres métiers intervenant sur le chantier. Il respecte les consignes de sécurité relatives au chantier. Il trie et évacue les déchets générés par son activité en fonction de leur classe.

Ses principaux interlocuteurs sont : son responsable hiérarchique, le client, le maître d'œuvre et les autres professionnels intervenant lors des travaux d'aménagement intérieur de bâtiment.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Réglementation d'activités :

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

Réglementation travail en hauteur :

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	13/38

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

— Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre

Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	14/38

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 2

Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de travaux d'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation neufs ou à rénover, à partir des consignes transmises par son hiérarchique, le professionnel implante et trace les futurs ouvrages à réaliser. Il vérifie avant son intervention la conformité des supports de réception (murs périphériques/solivages) et des éléments préalablement posés (menuiseries extérieures). En fonction du cahier des charges du chantier, il peut être amené à mettre en œuvre des systèmes constructifs d'étanchéité à l'air, des systèmes techniques d'isolation thermique par collage, par agrafage ou pose sèche des différents types de matériaux, et des systèmes constructifs permettant l'isolation acoustique (cloison doubles parois, plénum acoustique). Il organise son poste de travail.

Il travaille en collaboration avec d'autres corps de métiers pour assurer une qualité de performance des travaux d'isolation thermique et acoustique. Il contrôle son travail. Il trie et évacue les déchets générés à son activité. Il est responsable de la propreté de son chantier.

Lors de ces opérations, le professionnel porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective en application du PPSP le cas échéant, sinon du plan de prévention.

Il travaille en collaboration avec les autres corps de métiers pour assurer une qualité globale des travaux.

Cette activité s'effectue dans des locaux clos et couverts, après l'intervention du maçon, du charpentier, du couvreur et du poseur de menuiseries extérieures. Avant le début des travaux, les consignes sont transmises verbalement par le chef d'équipe notamment dans le cas de mises en œuvre particulières ou compliquées. Le calcul des approvisionnements pour le chantier est, en général, effectué par l'encadrement. À partir des objectifs de production qui lui sont donnés, le professionnel organise lui-même son activité et évalue la quantité de matériaux nécessaire pour l'ouvrage qu'il réalise. Il intègre les préconisations des fabricants, les normes de mise en œuvre et les modes opératoires afin de respecter les critères de performance et assurer la recevabilité des ouvrages qu'il réalise.

Il coordonne son activité avec les autres métiers intervenant sur le chantier. Il respecte les consignes de sécurité relatives au chantier. Il trie et évacue les déchets générés par son activité en fonction de leur classe.

Ses principaux interlocuteurs sont : son responsable hiérarchique, le client, le maître d'œuvre et les autres professionnels intervenant en lien lors des travaux relatifs aux réglementations thermiques et acoustiques en vigueur.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

Réglementation travail en hauteur

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	15/38

— Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique
Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser, préparer une action

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	16/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 1

Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs horizontaux en matériaux secs à base de plâtre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques :

- réceptionner la nature et l'état des éléments déjà posés par les autres corps de métier (solivage /fermettes / pièces de charpente) ;
- réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement fini de l'ouvrage ;
- fixer selon différents procédés des systèmes d'ossatures horizontales en vue de la réalisation de plafonds ;
- fixer les plaques de plâtre ;
- réaliser les travaux de finition (jointoiement/enduit).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose. Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

Critères de performance

La conformité technique de mise en œuvre et les prescriptions des fabricants sont respectées :

La hauteur du plafond est respectée.

Le niveau et planéité du plafond est conforme aux recommandations.

Le positionnement des points de suspension, des rails et raccordements périphériques sont conformes aux recommandations.

Les entraxes et le raccordement des fourrures ou de l'ossature secondaire sont conformes aux recommandations.

Le vissage des plaques de plâtre est conforme et assure une bonne fixation au support.

Le traitement des joints apporte un niveau de finition et un aspect esthétique satisfaisant.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.

Les règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques) sont respectées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et réceptionner les supports de réception.

Réaliser l'implantation et le traçage d'un plafond en utilisant le matériel adapté à la situation (double mètre, crayon, niveau, règle, laser tournant cordeau traceur...)

Utiliser du matériel électroportatif adapté à la situation : perceuse, perforateur, visseuse.

Assembler mécaniquement, des suspentes des fourrures, des rails et des montants pour la réalisation de différents plafonds.

Fixer par vissage des plaques de plâtre sur ossatures.

Réaliser le jointoiement et les travaux de finition sur des ouvrages en plaques de plâtre (pose de profilés, baguettes d'angle, etc.).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	17/38

Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier.

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.

Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique.

Travailler en équipe sur le chantier.

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Alerter son responsable en cas de risques de présence d'amiante dans des ouvrages existants (plaques, dalles de sol, canalisations, flocage).

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.

Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation de plafonds en matériaux secs à base de plâtre.

Connaissance des modes opératoires pour l'implantation d'un plafond.

Connaissance des règles techniques et de mise en œuvre des différents systèmes constructifs liés à la réalisation de plafonds en matériaux secs à base de plâtre.

Connaissance et identification des ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.

Connaissance du mode opératoire pour la réalisation de joints sur des ouvrages en plaques de plâtre.

Connaissance des produits et matériaux associés à la réalisation de joints pour plaques de plâtre.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Utiliser et exploiter des documents fabricants.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	18/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 2

Réaliser dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs verticaux en matériaux secs à base de plâtre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques :

- réceptionner la nature et l'état des éléments de construction déjà réalisés par les autres corps de métiers (sols / murs périphériques / de refend) ;
- réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement fini de l'ouvrage ;
- fixer selon différents procédés des matériaux et /ou des systèmes d'ossatures verticales en vue de la réalisation de cloisons de distribution, de cloisons de doublage en matériaux secs à base de plâtre ;
- réaliser les travaux de finition (jointoiement/enduit) ;
- réaliser un travail en coordination avec d'autres intervenants de différents corps de métiers.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose.

Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

Critères de performance

L'implantation de la cloison respecte les plans du projet.

L'aplomb et la planéité de la cloison sont conformes aux recommandations.

La préparation du produit de collage, le positionnement et la répartition des plots de collage sont conformes aux règles de pose et aux recommandations .

Les coupes et le positionnement des complexes sont conformes aux règles de pose et aux recommandations.

Le positionnement des appuis intermédiaires assure une bonne tenue de la cloison (doublage sur fourrures)

Le positionnement et la fixation des lisses/cornières/fourrures sont conformes aux recommandations (doublage sur ossatures).

Le vissage des plaques de plâtre est régulier et assure une bonne fixation au support.

Le traitement des joints apporte un niveau de finition et un aspect esthétique satisfaisant.

Les rails et les montants sont fixés en conformité avec le support et les recommandations (doublage sur ossatures).

Le vissage des plaques de plâtre est conforme et assure une bonne fixation au support.

Le traitement des joints apporte un niveau de finition et un aspect esthétique satisfaisant.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.

Les règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques) sont respectées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	19/38

Utiliser et exploiter des documents fabricants.
 Contrôler et réceptionner les supports de réception.
 Réaliser l'implantation et le traçage de cloisons de distribution, de doublage et d'habillage en plaques de plâtre en utilisant le matériel adapté à la situation (double mètre, crayon, niveau, règle, équerre, laser tournant cordeau traceur...)
 Utiliser du matériel électroportatif adapté à la situation : perceuse, perforateur, visseuse.
 Assembler mécaniquement, des appuis, des lisses, des fourrures, des rails et des montants pour la réalisation de différents cloisons de distribution, de doublage.
 Fixer par vissage des plaques de plâtre sur ossatures.
 Fixer par collage différents doublages (complexe, plaques de plâtre).
 Réaliser le jointoiement et les travaux de finition sur des ouvrages en plaques de plâtre (pose de profilés, baguettes d'angle, etc.).
 Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues
 Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur
 Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique

Travailler en équipe sur le chantier

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.
 Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation de cloisons de distribution, de doublage et d'habillage en plaques de plâtre.
 Connaissance des modes opératoires pour l'implantation de cloisons de distribution, de doublage et d'habillage en plaques de plâtre.
 Connaissance des règles techniques et de mise en œuvre des différents systèmes constructifs liés à la réalisation de cloisons de distribution et de doublage et d'habillage en plaques de plâtre.
 Connaître et savoir identifier les ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.
 Connaissance des modes opératoires pour la réalisation de joints sur des ouvrages en plaques de plâtre.
 Connaissance des produits et matériaux associés à la réalisation de joints pour plaques de plâtre.
 Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.
 Connaissances du tri sélectif des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	20/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 3

Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation thermique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques, réceptionner la nature et l'état des éléments déjà réalisés par les autres corps de métiers (menuiseries extérieures, traversées de murs extérieurs comme tuyauteries diverses, réseau électrique en attente), en fonction du cahier des charges du chantier, réaliser selon différents procédés des systèmes constructifs d'étanchéité à l'air, réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement fini de l'ouvrage réaliser selon différents procédés des systèmes constructifs d'isolation thermique, coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose.

Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

Critères de performance

Pour la membrane hygrorégulante :

La membrane hygrorégulante est correctement mise en œuvre : respect du matériau, recouvrement des lés.

Le collage au pied de cloison en périphérie et le traitement des points singuliers de la membrane hygrorégulante sont conformes aux consignes et recommandations du fabricant.

Les matériaux isolants sont correctement mis en œuvre : positionnement, respect du matériau, pose jointive des panneaux et/ou rouleaux.

La précision et la qualité des coupes du matériau isolant assurent une continuité du produit isolant et du pare-vapeur.

La fixation et le maintien de l'isolant sont réalisés en conformité avec les recommandations du fabricant.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la notice d'utilisation et les consignes de sécurité.

Le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et réceptionner les supports de réception.

Positionner, coller et/ou agraffer des membranes autoadhésives, des membranes hygrorégulantes et utiliser le mastic adapté, l'adhésif double face, la bande pontage, la pièce technique adaptés à la réalisation de systèmes constructifs d'étanchéité à l'air.

Mettre en œuvre par collage, fixation mécanique des matériaux isolants en panneau et/ou en rouleau et fixer les accessoires associés adaptés à la réalisation de systèmes constructifs d'isolation thermique.

Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier.

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	21/38

Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique.

Travailler en équipe sur le chantier.

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.

Connaissance de base de la réglementation thermique en vigueur.

Connaissance des différents types de matériaux liés à l'étanchéité à l'air.

Connaissance des règles techniques de mise en œuvre des différents types de matériaux liés à l'étanchéité à l'air.

Connaissance des différents types de matériaux liés à l'isolation thermique.

Connaissance des règles techniques de mise en œuvre des différents systèmes liés à l'isolation thermique.

Connaître et savoir identifier les ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Utiliser et exploiter un document fabricant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	22/38

Mettre en œuvre dans un bâtiment d'habitation des systèmes constructifs d'isolation acoustique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques, réceptionner la nature et l'état des éléments déjà réalisés par les autres corps de métiers, réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement fini de l'ouvrage, réaliser selon différents procédés des systèmes constructifs d'isolation acoustique (cloison, plafond), réaliser pour les travaux de finition, coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de deux, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose.

Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

Critères de performance

Pour les cloisons de distribution acoustique sur rails et montants :

L'implantation de la cloison et/ou du plafond correspond au plan.

L'aplomb, l'horizontalité et la planéité de la cloison et/ou du plafond répondent aux exigences du projet.

Le positionnement du système de fixation (rails, montants, fourrures, ossature, points de suspension, porteurs) est conforme aux consignes et aux recommandations du fabricant.

La mise en œuvre du matériau du matériau isolant acoustique.

Le positionnement, la précision et qualité des coupes, continuité et maintien du produit, est conforme avec les consignes et les recommandations du fabricant.

La mise en œuvre des plaques de plâtre : croisement, vissage et traitement des joints sont conformes avec les consignes et les recommandations du fabricant.

Le traitement acoustique périphérique de l'ouvrage correspond aux prescriptions techniques du cahier des charges.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la réglementation et le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et réceptionner des supports de réception.

Réaliser l'implantation et le traçage de cloisons acoustiques, de plafonds démontables en utilisant le matériel adapté à la situation (double mètre, crayon, niveau, règle, équerre, laser tournant cordeau traceur...)

Utiliser du matériel électroportatif adapté à la situation : perceuse, perforateur, visseuse.

Assembler mécaniquement, des rails, des montants, des fourrures, pour la réalisation de différentes cloisons acoustiques.

Fixer par vissage des plaques de plâtre sur l'ossature.

Assembler mécaniquement, des cornières et rails porteurs, des entretoises, positionner des dalles en laine minérale décorées et/ou revêtues pour la réalisation de différents plafonds suspendus acoustiques.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	23/38

Réaliser le jointoiment et les travaux de finition sur des ouvrages en plaques de plâtre (pose de profilés, baguettes d'angle, etc.).
Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier.
Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.
Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.
Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique.

Travailler en équipe sur le chantier.
Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.
Connaissance de base de la réglementation acoustique en vigueur.
Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation de cloisons acoustiques et de plafonds démontables.
Connaissance des règles techniques et de mise en œuvre des différents systèmes constructifs liés à la réglementation acoustique.
Connaissance des modes opératoires pour l'implantation de cloisons acoustiques et de plafonds démontables, de doublage et d'habillage en plaques de plâtre.
Connaissance et identification des ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.
Connaître le mode opératoire pour la réalisation de joints sur des ouvrages en plaques de plâtre.
Connaître les produits et matériaux associés à la réalisation de joints pour plaques de plâtre.
Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.
Connaissances du tri sélectif des déchets.
Utiliser et exploiter des documents fabricants.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	24/38

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Organiser, préparer une action

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et / ou à l'aide de documents techniques, le professionnel est en capacité de préparer et d'installer les moyens nécessaires à la réalisation de ses activités journalières

Critères de performance

L'organisation de la journée de travail est cohérente par rapport aux directives données par le responsable de chantier

Les moyens théoriques et techniques employés permettent une bonne réalisation des activités journalières

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction de la situation de travail, le professionnel connaît la réglementation Hygiène et sécurité et est en capacité de l'appliquer

Critères de performance

Les règles d'hygiène et de sécurité sont connues

En fonction de la situation, l'application des règles d'hygiène et sécurité est respectée

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction de la situation de travail, le professionnel est en capacité de préserver l'environnement et de prendre en compte l'intérêt général en respectant ses concitoyens

Critères de performance

Les principes du développement durable sont connus

En fonction de la situation, l'application des principes du développement durable est respectée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	25/38



CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE SPECIALISATION DU TITRE

Plaquiste-plâtrier

Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des
travaux courants en plâtre traditionnel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	27/38

FICHE ACTIVITE TYPE DU CCS N° 1

Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de travaux d'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation neuf ou à rénover, et selon le type de chantier, à partir des consignes de son hiérarchique le professionnel monte et enduit au plâtre traditionnel des cloisons en briques ou des plafonds en matériaux adaptés.

Il organise son poste de travail. Il consulte les plans relatifs aux ouvrages à réaliser. Avant son intervention, il vérifie la conformité des supports de réception existants (murs, solivages). Il effectue l'implantation, le tracé des futurs ouvrages. Il met en œuvre par hourdage, collage et assemblages différents types de briques plâtrières pour la réalisation de cloisons. Il met en œuvre différents systèmes de matériaux permettant la réalisation de plafonds en plâtre traditionnel. Il met en œuvre par enduisage manuel différents types d'enduits au plâtre sur différents supports verticaux et horizontaux. Il met en œuvre par enduisage mécanique différents types d'enduits au plâtre sur différents supports verticaux. Il contrôle son travail de réalisation d'ouvrages en plâtre traditionnel.

Il trie et évacue les déchets générés à son activité. Il est responsable de la propreté de son chantier.

Lors de ces opérations, le professionnel porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective en application du PPSP le cas échéant, sinon du plan de prévention.

Il travaille en collaboration avec les autres corps de métiers pour assurer une qualité globale des travaux.

Avant le début des travaux, les consignes sont souvent données verbalement par le responsable. Certains travaux peuvent être vérifiés par le responsable d'équipe notamment dans le cas de mises en œuvre particulières ou compliquées. Le calcul des approvisionnements pour le chantier est, en général, effectué par l'encadrement. À partir des objectifs de production qui lui sont donnés, le professionnel organise lui-même son activité et évalue la quantité de matériaux nécessaire pour l'ouvrage qu'il réalise.

À partir des préconisations des fabricants et des normes de mise en œuvre, il connaît les modes opératoires pour respecter les critères de performance et assurer la recevabilité des ouvrages qu'il réalise.

Les principes de travail de coordination avec les autres interfaces métier, les consignes de sécurité relatives au chantier, les notions de tri des déchets inhérents à son activité sont connus.

Cette activité s'effectue dans des locaux clos et couverts, après l'intervention du maçon, du charpentier, du couvreur et du poseur de menuiseries extérieures. Afin d'assurer le respect de certaines réglementations, cette activité est souvent réalisée en coordination directe avec d'autres intervenants comme l'électricien, le chauffagiste.

Ses principaux interlocuteurs sont : son responsable hiérarchique, le client, le maître d'œuvre et les autres professionnels intervenant lors des travaux d'aménagement intérieur de bâtiment.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

Réglementation travail en hauteur :

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	29/38

- Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds
Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser, préparer une action
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	30/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 1

Construire et enduire manuellement au plâtre traditionnel des cloisons et des plafonds

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques, réceptionner la nature et l'état des éléments existants réalisés ou posés par les autres corps de métiers (solivage, fermettes, pièces de charpente, plancher bois ou béton), réaliser l'implantation, le traçage et le positionnement de l'ouvrage fini. Fixer selon différents procédés des matériaux permettant la réalisation de plafonds en plâtre traditionnel, réaliser la construction de cloisons en briques plâtrières, réaliser manuellement sur différents supports des enduits de finition à base de plâtre traditionnel, restaurer une gorge à pied. Travailler en coordination avec d'autres intervenants de différents corps de métiers.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose.

Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage intérieur fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

Critères de performance

L'implantation de l'ouvrage correspond aux indications du plan : aplomb et planéité de la cloison, hauteur et planéité du plafond.

Les ancrages, le hourdage, les coupes et croisements des briques sont conformes aux recommandations et aux modes constructifs retenus.

Le calfeutrement de la cloison permet une isolation au niveau de performance attendue.

Le dressage, la qualité de finition, la rectitude de l'enduisage et la qualité de finition donnent un résultat au niveau de performance exigée par le cahier des charges de l'ouvrage.

La mise en œuvre des points de suspension, des entraxes et des raccordements des fourrures, le vissage des plaques à enduire ou métal déployé conformément avec les recommandations et les modes constructifs retenus.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel portatif est utilisé en respectant la réglementation et le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et réceptionner les supports de réception.

Protéger les éléments adjacents au chantier de plâtre traditionnel.

Réaliser l'implantation et le traçage de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite en utilisant le matériel adapté à la situation (double mètre, crayon, niveau, règle, équerre, laser tournant cordeau traceur...).

Mettre en œuvre par hourdage, des briques plâtrières adaptées à la réalisation de cloisons.

Assembler mécaniquement, des suspentes des fourrures, des rails et des montants pour la réalisation de différents plafonds à plâtrer.

Fixer par vissage et/ou agrafage des plaques à enduire ou des panneaux de métal déployé.

Utiliser un malaxeur pour préparer son produit d'enduisage.

Plâtrer manuellement des cloisons et plafonds en matériaux adaptés au plâtre traditionnel.

Restaurer une gorge à pied.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	31/38

Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets.

Approvisionner un chantier.

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.

Renseigner une fiche d'autocontrôle fournie par son hiérarchique.

Travailler en équipe sur le chantier.

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.

Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation et à l'enduisage de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite.

Connaissance des modes opératoires pour l'implantation de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite.

Connaissance des règles techniques de mise en œuvre de différents matériaux liés à la réalisation de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite.

Connaissance des règles techniques d'enduisage manuel de plafonds et de cloisons en matériaux secs à enduire et/ou à base de terre cuite.

Connaissance et identification les ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Utiliser et exploiter des documents fabricants.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	32/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 2

Enduire mécaniquement au plâtre traditionnel un support intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de directives données verbalement par le responsable de chantier et/ou à l'aide de documents techniques, réceptionner la nature et l'état des éléments de construction déjà réalisés par les autres corps de métiers (murs en agglomérés, briques, béton banché), réaliser la mise en œuvre mécanique d'enduit au plâtre. Travail en coordination avec d'autres intervenants de différents corps de métiers.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À partir de consignes verbales ou de plans remis par le responsable, cette compétence est souvent exécutée en équipe de 2, à l'intérieur de bâtiments d'habitation. Elle présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de pose. Elle peut parfois être exécutée sur un échafaudage fixe et/ou roulant qui demande une habilitation. Le professionnel réalise un autocontrôle son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Le professionnel contrôle son travail et peut en fonction de la nature de ce dernier, le faire également contrôler par son responsable

Cette compétence implique un travail de coordination avec les autres corps de métiers.

Critères de performance

Les supports sont réceptionnés et permettent la réalisation d'enduit à base de plâtre.

La préparation de l'enduit est conforme avec les recommandations du fabricant.

L'enduit à projeter est mis en œuvre en conformité avec les recommandations du fabricant : qualité et régularité de la projection, dressage et rectitude de l'enduit, régularité et homogénéité de l'enduit, qualité de la finition.

Les délais d'exécution sont tenus.

Le matériel de projection et portatif est utilisé en respectant la réglementation et le respect des règles de sécurité (liées aux travaux en hauteur et ponctuellement à l'exposition aux risques électriques).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Approvisionner un chantier.

Contrôler et réceptionner des supports.

Protéger les éléments adjacents au chantier de projection.

Préparer la machine et les accessoires pour l'utiliser dans les meilleures conditions.

Projeter mécaniquement l'enduit et poser les accessoires adaptés.

Dresser, couper l'enduit projeté.

Renseigner une fiche d'autocontrôle.

Nettoyer le chantier, trier et évacuer les déchets

Mettre en œuvre les modes opératoires en appliquant les consignes reçues.

Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles professionnelles en vigueur.

Travailler en équipe sur le chantier.

Travailler en coordination avec les autres corps de métiers.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de bâtiments d'habitation individuels et collectifs.

Connaissance des machines à projeter le plâtre, de leur utilisation et de leur maintenance.

Connaissance des différents types de matériaux liés à la projection mécanique d'enduit sur supports intérieurs.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	33/38

Connaissance des règles techniques de projection mécanique des différents matériaux liés à réalisation d'enduit sur tous types de supports intérieurs.

Connaître et savoir identifier les ouvrages existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés

Connaissances du tri sélectif des déchets.

Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.

Utiliser et exploiter un document fabricant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	34/38

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	35/38

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PLAQUPLATR	REAC	TP-00325	05	21/02/2018	21/02/2018	36/38

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

